



Conditions de Nexi Germany pour les transactions de paiement Alipay+

Objet du contrat et conditions concernant Alipay+

Préambule

Les présentes conditions de la société Nexi Germany GmbH, Helfmann-Park 7, 65760 Eschborn, Allemagne (ci-après dénommée: «**Nexi**»), relatives aux transactions de paiement Alipay+, régissent les obligations réciproques devant être respectées par Nexi et le cocontractant, lorsque dans le cadre de l'activité commerciale du cocontractant des transactions de paiement sont générées via le système de paiement Alipay+ de la société ALIPAY CONNECT PTE. LTD., 51 Bras Basah Road, #04-08 Lazada One, Singapour 189554 (ci-après aussi dénommée collectivement avec d'éventuels successeurs ou sociétés absorbantes «**Core Operator d'Alipay+**»). Ces conditions contractuelles Alipay+ complètent les «Conditions de Nexi Germany GmbH relatives à l'acceptation et la facturation des cartes de débit et de crédit (Suisse)» (ci-après dénommées «**conditions contractuelles**»). En cas de contradiction, ces conditions Alipay+ prévalent sur les conditions contractuelles. Les prestations de Nexi, objet du contrat relatif à l'utilisation du système de paiement Alipay+, sont désignées ci-après par «**service Alipay+**».

Sommaire:

A	Objet du contrat	1
B	Conditions de la promesse de dette abstraite	2
C	Utilisation du logo d'acceptation d'Alipay+	3
D	Confidentialité/informations/publications	3
E	Durée/résiliation	3
F	Autres	4

A Objet du contrat

En se conformant aux dispositions présentées ci-dessous, le cocontractant est autorisé à soumettre à Nexi des transactions de paiement générées par l'utilisation du système de paiement Alipay+ pour facturation chez Nexi, comme décrit ci-dessous (cf. paragraphe 3 de la partie A). Dans le cadre des conditions contractuelles, les transactions Alipay+ visées par le contrat seront traitées comme telles sur présentation physique de la carte de paiement.

Les parties se sont entendues sur la soumission de «paiements MPM in Store». Un «paiement MPM in Store» désigne un produit de paiement du Core Operator d'Alipay+ mis à la disposition du magasin, au moyen duquel un utilisateur se sert d'une application fournie par un partenaire de paiement mobile (émetteur) lui permettant de reconnaître le code d'encaissement d'un commerçant et d'initier un paiement. MPM signifie «Merchant-Presented Mode» («mode proposé par le commerçant»), un mode par lequel un commerçant affiche un code que l'utilisateur peut scanner. Le cocontractant accepte que la plate-forme de traitement exploitée par le Core Operator d'Alipay+ puisse ne pas être disponible en permanence en raison de fenêtres de maintenance.

Le cocontractant utilise un terminal agréé et équipé pour les transactions Alipay+. Lors de l'utilisation du terminal, le cocontractant suit les directives de son fabricant. Le cocontractant saisit alors les données de la transaction dans le terminal. Ce dernier crée un code QR à partir des données de transaction et des données du cocontractant. Le client du cocontractant («**utilisateur Alipay+**») scanne le code QR au moyen de son smartphone préalablement équipé de la fonctionnalité Alipay+. Ces données sont transmises à l'ordinateur d'Alipay+ via le smartphone. L'utilisateur Alipay+ reçoit sur son smartphone, et le cocontractant sur son terminal, une autorisation concernant la transaction ainsi transmise. Conformément aux dispositions contractuelles, Nexi procédera au versement des sommes dues au cocontractant au titre des transactions générées par ce dernier, après déduction du taux de disagio convenu entre eux, et sur la base de la liste des transactions fournie par le Core Operator d'Alipay+. Le taux de disagio est convenu entre les parties dans le cadre de l'accord complémentaire Alipay+.

Pour lutter contre le blanchiment d'argent et la fraude, ou conformément à d'autres directives, le Core Operator d'Alipay+ peut imposer des restrictions au cocontractant ou à l'utilisateur Alipay+, en particulier ne pas autoriser certaines transactions ou totalement exclure certaines personnes du service Alipay+. Le Core Operator d'Alipay+ peut aussi soumettre l'autorisation d'une transaction à la réalisation préalable de contrôles de la



Conditions de Nexi Germany pour les transactions de paiement Alipay+

part du cocontractant, par exemple au moyen d'un rapprochement des données de la carte d'identité.

Le cocontractant utilisera le service Alipay+ exclusivement dans le cadre du paiement des produits et services qu'il commercialise, tels que figurant dans la convention de service. Notamment, il ne l'utilisera pas pour la commercialisation de produits ou services de tiers, ou encore aux fins de simple transfert de monnaie scripturale. Il ne mettra pas son terminal à la disposition de tiers pour la facturation de leurs transactions Alipay+. Le cocontractant n'utilisera pas le service Alipay+ pour la commercialisation des produits et services figurant dans l'**annexe** aux présentes conditions. Cette règle s'applique également aux produits et services dont la distribution n'est pas autorisée par la législation actuellement en vigueur. Le cocontractant utilisera les prestations faisant l'objet du contrat uniquement pour les transactions Alipay+ émanant des pays acceptés dans l'accord complémentaire Alipay+ conclu avec Nexi.

Le cocontractant mettra bien en évidence le logo d'acceptation d'Alipay+ près de la caisse, et il veillera à ce que son personnel de caisse soit familiarisé avec l'utilisation du terminal servant à traiter les transactions Alipay+ et formé en conséquence. Le cocontractant ne défavorisera pas Alipay+ par rapport aux autres modes de paiement, notamment en le mettant moins en évidence que les logos d'acceptation des autres modes de paiement. Le cocontractant ne facturera pas de frais particuliers aux utilisateurs Alipay+ quand ils effectueront un paiement via le service Alipay+. Il ne soumettra pas l'utilisation du service Alipay+ à un montant minimum d'achat ni n'en autorisera l'utilisation seulement jusqu'à un montant maximal. Il n'empêchera l'utilisation du service Alipay+ d'aucune autre façon, à moins que des restrictions aient été prévues contractuellement avec Nexi, ou en raison de limites réglementaires ou prescrites par Alipay+.

Le traitement des transactions chez Nexi s'effectue sur la base de la liste des transactions fournie par le Core Operator d'Alipay+. Nexi reçoit à 6 h 00 (heure de Pékin) la liste des transactions dont les données ont été transmises au Core Operator d'Alipay+ le jour précédent (selon l'heure de Pékin). Le traitement intervient uniquement les jours bancaires ouvrables du Land de la Hesse en République fédérale d'Allemagne. Le paiement s'effectue sous deux jours bancaires ouvrables après réception de la liste des transactions et paiement effectif par le Core Operator d'Alipay+.

Le cocontractant conservera les justificatifs concernant une transaction Alipay+ et la fourniture des prestations découlant du fait générateur de base (p. ex. la vente de produits ou la prestation de services) pendant cinq ans, et fournira lesdits justificatifs à Nexi à sa demande, Nexi répondant elle-même à une demande du Core Operator d'Alipay+. La durée de conservation commence à

compter de la date de conclusion de la transaction. Les obligations légales de conservation ne sont pas affectées par les précédentes règles. Si le cocontractant n'est pas en mesure de fournir les justificatifs requis au plus tard sous deux semaines, Nexi a le droit de contrepasser le montant précédemment crédité au titre de la transaction en question. La preuve de la transaction est rapportée par la fourniture des noms des produits, de leur prix, et de la production d'un justificatif valable attestant de la bonne réception ou fourniture des produits ou services, tel qu'une vidéo, un enregistrement, un reçu, l'adresse, le nom et les autres coordonnées du destinataire.

Le cocontractant s'assurera lui-même, ou en mandant contractuellement des prestataires à cette fin, que le matériel informatique et les logiciels qu'il utilise pour le service Alipay+ répondent aux exigences permettant de garantir une connexion au système.

Si le cocontractant accepte d'accorder une note de crédit à un utilisateur d'Alipay+ via le système de paiement Alipay+, il initiera l'ordre de crédit le même jour ouvré que celui de son acceptation, via un terminal de paiement par carte ou la connexion de sa caisse.

B Conditions de la promesse de dette abstraite

- 1) Dans le cadre de ce contrat, Nexi s'engage à l'égard du cocontractant à lui restituer le montant de toutes les transactions de paiement transmises par le cocontractant aux fins de traitement du paiement, que le cocontractant pouvait accepter conformément aux dispositions de la partie A «Objet du contrat», paragraphe 5 en liaison avec l'annexe jointe aux présentes conditions, et que le cocontractant a transmises en respectant les dispositions de la partie A «Objet du contrat», paragraphes 2 à 5 et 8 à 10 des présentes conditions. Cette promesse de dette abstraite est soumise aux conditions suspensives suivantes:
 - a) Le cocontractant a reçu de la part du Core Operator d'Alipay+ un message d'autorisation des transactions de vente par carte via un terminal de Nexi, indépendamment de leur montant (sans limite), et avant de les soumettre.
 - b) Un code PIN obligatoire a été saisi personnellement par l'utilisateur d'Alipay+. Les données de transaction pour computation du code QR ont été correctement saisies dans le terminal.
 - c) L'utilisateur Alipay+ a correctement validé le montant total facturé en suivant le processus d'authentification requis, défini dans la partie A, paragraphe 3 (p. ex. en saisissant à la main un code PIN).
 - d) Le cocontractant a communiqué une seule fois chaque transaction de vente par carte à Nexi pour facturation et a fourni à sa demande la preuve que chaque créance déclarée correspondait bien à une vente avec son client.



Conditions de Nexi Germany pour les transactions de paiement Alipay+

- e) Le cocontractant a soumis uniquement des créances, dont le montant et la devise correspondent bien au montant facturé dans la même devise à l'utilisateur Alipay+ pour le produit ou le service qui lui a été fourni.
 - f) En cas de retard de livraison d'un produit ou de fourniture d'un service après que le code QR a été scanné au moyen d'un smartphone, si l'utilisateur Alipay+ fait une réclamation, le cocontractant devra communiquer par écrit à Nexi, dans le délai qui lui est imparti, l'ensemble des justificatifs attestant que le produit ou le service fourni était irréprochable, correspondait à la description présentée par le cocontractant quant à la qualité, la couleur, la taille, et au nombre d'articles ou de services achetés, et que la livraison ou la fourniture a été effectivement réalisée, éventuellement suivant un délai convenu avec l'utilisateur Alipay+ et à l'adresse de livraison communiquée par ce dernier, ou que le produit n'a pas été retourné par l'utilisateur Alipay+, ou encore a été retourné par l'utilisateur Alipay+ mais a fait l'objet d'une nouvelle livraison par le cocontractant qui a fourni soit un produit de substitution soit le produit retourné après suppression des défauts constatés.
 - g) Le cocontractant a rempli l'ensemble de ses obligations en matière de garanties, conformément aux dispositions contractuelles figurant au point 3.5 et aux points 3.7 à 3.10 de la partie A, ainsi qu'en matière d'information conformément au point 9 de la partie A.
 - h) Le cocontractant a respecté les consignes de sécurité découlant des dispositions figurant au point 2.1 de la partie B des conditions contractuelles.
 - i) Les transactions de paiement soumises par le cocontractant ont été payées à Nexi par le Core Operator d'Alipay+.
- 2) Nexi est autorisée à modifier ou compléter les conditions figurant aux points 1 a) à i) de la partie B en le notifiant par écrit au cocontractant, et en respectant un délai de préavis de quatre semaines, si Nexi considère que ces changements sont nécessaires du fait d'éventuelles pratiques abusives, ou si des directives du Core Operator d'Alipay+ les imposent.
- 3) En cas de réclamation sur une transaction de paiement initiée par l'utilisateur autorisé Alipay+ ou par l'établissement émetteur, le cocontractant doit apporter la preuve écrite à Nexi qu'il a bien rempli toutes les obligations qui figurent dans la partie B et relevant du domaine d'activité de son entreprise.

C Utilisation du logo d'acceptation d'Alipay+

Le Core Operator d'Alipay+ est propriétaire de tous les droits d'auteur sur le système de paiement Alipay+, en particulier sur la marque Alipay+. Pendant la durée d'exercice de l'accord conclu avec Nexi, le cocontractant est autorisé à utiliser les marques, les processus et logiciels protégés exclusivement dans le cadre de

l'utilisation du service Alipay+ et des dispositions définies dans la présente convention. Ces droits d'utilisation ne sont pas exclusifs, ne peuvent faire l'objet d'une sous-licence ou être transmis, et peuvent être modifiés ou révoqués par écrit pendant la durée d'exercice de ce contrat par le Core Operator d'Alipay+. Cette convention n'entraîne pas de transmission de droits d'auteur, mais octroie temporairement des droits d'utilisation limités sur le plan du contenu. Le cocontractant prendra les mesures raisonnables pour protéger les droits d'auteur du Core Operator d'Alipay+ et cesser de les utiliser sur demande du Core Operator d'Alipay+ ou de Nexi.

D Confidentialité/informations/publications

Les parties reconnaissent que les informations déjà échangées entre elles ou qui le seront dans le cadre du service Alipay+ sont importantes pour la partie qui les communique. C'est pourquoi aucune partie ne divulguera les informations ainsi reçues en dehors du strict champ d'application de ses obligations contractuelles, légales ou administratives. Dans la mesure où une divulgation est autorisée, la partie amenée à cette action en dehors de l'exécution du présent contrat en informera préalablement l'autre partie.

Dans la mesure où cela répond à des exigences légales ou administratives, le cocontractant mettra à la disposition de Nexi ou du Core Operator d'Alipay+ les informations que Nexi et le Core Operator d'Alipay+ peuvent communiquer aux administrations les requérant et aux banques partenaires.

Le cocontractant ne fera aucune déclaration à la presse ou ne s'exprimera publiquement de quelque autre manière à propos du service Alipay+ sans l'accord écrit préalable de Nexi. Pendant la durée d'exercice de la présente convention, le Core Operator d'Alipay+ est autorisé à mentionner le cocontractant en présentant sa marque dans le cadre du système de paiement Alipay+, par exemple dans le cadre de la publication de la liste des points d'acceptation ou de la facturation aux utilisateurs d'Alipay+.

Les données du cocontractant sont transmises à des fins d'enregistrement au Core Operator d'Alipay+ en Chine et à d'autres banques situées en Asie qui autorisent leurs clients à utiliser le service Alipay+. Il en est de même pour les données de transactions.

E Durée/résiliation

L'accord complémentaire concernant la fourniture du service Alipay+ peut être résilié en observant un préavis de 30 jours.



Conditions de Nexi Germany pour les transactions de paiement Alipay+

Si le Core Operator d'Alipay+ devait mettre un terme à son partenariat avec Nexi, alors Nexi pourrait résilier le service Alipay+ en respectant un délai de préavis de cinq jours. Si le Core Operator d'Alipay+ devait exclure le cocontractant de l'utilisation du service Alipay+, alors Nexi pourrait résilier le service Alipay+ à l'égard du cocontractant sans aucun délai de préavis.

F Autres

Tous les changements ou compléments à cet accord complémentaire requièrent la forme écrite pour être valables. Cela s'applique également à un accord relatif à la suppression de la forme écrite. Si l'une des dispositions de l'accord complémentaire devait être ou devenir invalide, la validité des dispositions restantes n'en serait pas affectée. Les parties sont tenues de remplacer la disposition invalide par une disposition valide permettant d'atteindre au mieux le résultat économique visé.

Annexe relative à la partie A «Objet du contrat», § 5:

Le cocontractant ne peut soumettre la moindre transaction qui porterait sur des produits ou des services pouvant être classés dans les catégories mentionnées ci-dessous, ou qui ont un caractère illicite ou sont interdits dans le pays où se trouve le siège social du cocontractant. Ces catégories sont les suivantes:

- (a) Produits ou services pour adultes;
- (b) Jeux de hasard ou services de loterie privés;
- (c) Vente en ligne de produits du tabac;
- (d) Tout type d'armes;
- (e) Produits ou services portant atteinte à la vie privée ou à la propriété;
- (f) Produits ou services financiers, y compris les services de transfert d'argent et les cryptomonnaies;
- (g) Produits biochimiquement infectieux;
- (h) Produits ou services mettant en danger la sécurité nationale ou ayant un contenu discriminatoire, aussi en matière de race, de sexe, de religion ou de région;
- (i) Médicaments génériques ou produits de parapharmacie, anesthésiques ou substances psychotropes, stupéfiants ou services de GPA et
- (j) Tous les produits et services illicites ou interdits au regard de la législation en vigueur dans la zone d'activité du partenaire.